

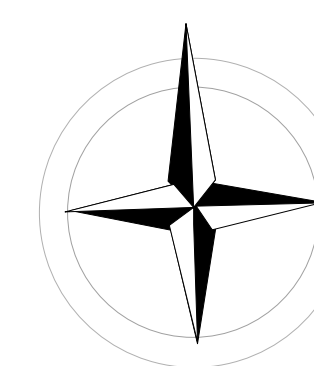


PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Plan d'ensemble

Echelle : 1/5000e



Délibérations	Modifications, révisions, mises à jour	
Prescription : 21 mai 1984	Révision simplifiée n°1	
	Date	Objet
	22/01/2008	Prescription
Arrêt du projet : 28 février 2006 Soumis à consultation des services de l'Etat et des personnes publiques le : 2 mars 2006 Soumis à l'enquête publique le : 27 septembre 2006	10/03/2009	Approbation
	Approbation : 12 décembre 2006	

1. LES ZONES URBAINES

- La zone Ua : Zone d'habitat à caractère plus ou moins ancien et traditionnel
- La zone Ub : Zone plus ou moins dense à caractère pavillonnaire
- La zone Ue : Zone d'activités économiques

2. LES ZONES A URBANISER

- La zone 1AU : Zone où l'urbanisation est prévue à court terme
- La zone AU : Zone où l'urbanisation est prévue à terme, actions s'inscrivant dans le cadre de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions compatibles avec un aménagement cohérent de la zone tel qu'il est défini par le règlement

3. LES ZONES AGRICOLES

- La zone A : Zone agricole, où les constructions sont interdites à l'exception de celles liées à l'exploitation dans certaines zones

4. LES ZONES NATURELLES

- La zone N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique

Emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie approximative
ER1	Création d'un bassin de rétention au lieu-dit 'Le Bas du Breuil' près la nouvelle zone d'extension	Commune	43 à 00 ca
ER2	Liaison routière - accès nouveau sur CD	Commune	40 ca
ER3	Aménagement carrefour	Commune	44 à 00 ca
ER4	Création d'un bassin de rétention et d'une voie paysagère à vocation piétonnière en première phase, occupant le ruisseau du Bas Mont	Commune	2 ha 10 à 00 ca
ER5	Elargissement de la rue Joliet à 9m (emprise) côté sud	Commune	7 à 00 ca
ER6	Aménagement d'un rond-point	Commune	5 ca
ER7	Elargissement de la route de Ruffey	Département	28 à 00 ca
ER8	Désenclavement de la partie sud du Village	Commune	20 à 00 ca

